

Il ne devrait y avoir aucun problème de recouvrement des créances lorsque les importations sont réglées par lettre de crédit. En revanche, si des articles sont expédiés sur la base du paiement comptant contre documents et que le client n'en prend pas livraison avant l'expiration de la licence d'importation, ou si des articles ont été expédiés contre paiement à la livraison et que le client n'a pas fait la demande de devises étrangères dans les délais prescrits de dédouanement des marchandises, le client ne sera pas autorisé à payer sa commande par la suite. Il est conseillé de donner instruction aux banques de remettre les documents de paiement à la livraison sur présentation d'une demande de transfert de devises postdatée par l'importateur. Une demande de transfert de devises postdatée n'est pas valable sans présentation des documents douaniers indiquant le dédouanement des marchandises. Dans de tels cas, tout paiement effectué par le client pour les denrées ou aux termes d'un accord conclu avec l'exportateur sera alors bloqué à la Banque centrale; il ne peut être débloqué que pour utilisation en Turquie à certaines fins particulières. Ces fonds immobilisés peuvent être vendus à des personnes hors de Turquie, mais seulement à un taux très réduit.

Il est très difficile de réexporter des marchandises payées comptant contre documents ou à la livraison sans l'accord du destinataire qui est tenu de signer toutes les pièces justificatives.

Brevets et marques de commerce

Il est fortement conseillé aux fabricants et aux négociants de faire breveter leurs inventions et enregistrer leurs marques de commerce en Turquie. Les demandes peuvent être adressées à un responsable des brevets ou des marques de commerce au Canada ou en Turquie. La Turquie a signé la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, ainsi que la Convention européenne sur les formalités de demande de brevets.

Brevets. Les demandes de brevets peuvent être présentées par l'inventeur ou son cessionnaire (particulier, entreprise ou société). Pour pouvoir être exploitée, une invention ne doit pas avoir fait l'objet d'une publicité en Turquie ou ailleurs avant la date de dépôt de la demande ou la date de la convention. Les brevets sont octroyés pour une période de 5, 10 ou 15 ans au choix du requérant et sont renouvelables chaque année contre paiement de droits. Les inventions